

Reçu le : 02-12-2024

Accepté le : 05-03-2025

Quand la peur justifie la haine : Analyse du discours de Marine Le Pen post-attentats de Toulouse et du Montauban (2012)

When fear justifies hate : An analysis of Marine Le Pen's speech after the attacks in Toulouse and Montauban (2012)

Razika BOUBEZARI ¹

¹ Laboratoire EPI, Université Alger 2, Algérie
boubezari.razika@univ-alger2.dz

Résumé

La présente contribution s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours politique. En adoptant une approche argumentative, nous avons essayé d'étudier le rôle et la place des émotions dans la construction et la catégorisation du discours de haine, à travers l'analyse du discours de la présidente du Front National, Marine Le Pen, après les attentats de mars 2012 en France. L'étude a notamment permis d'identifier trois catégories d'affects : la peur et ses diverses facettes, la haine et ses différentes cibles, et un ensemble d'émotions convoquées par la locutrice pour affronter la peur.

Mots-clés : discours de haine, émotions, peur, Front National, attentat terroriste

Abstract

The present contribution is part of the analysis of political discourse. By adopting an argumentative approach, we have tried to study the role and place of emotions in the construction and categorisation of hate speech, by analysing the speech of the president of the National Front, Marine Le Pen, after the attacks of March 2012 in France. In particular, the study identified three categories of affect: fear and its various facets, hatred and its different targets, and a set of emotions summoned up by the speaker to deal with fear.

Keywords : hate speech, emotions, fear, National Front, terrorist attack.

Introduction :

Ces dernières années, plusieurs travaux en sciences humaines et sociales ont été consacrés à l'étude du discours de haine. En sciences du langage, ce dernier peut être défini comme tout ce qui pourrait manifester sur le plan discursif ou sémiotique, une forme de haine, qui cible une personne ou un groupe en raison d'un trait caractéristique en rapport avec l'appartenance ethnique, la race, le religion, le sexe (masculin ou féminin) et l'orientation sexuelle. Il en va de même pour les discours anti-migrants, les discours qui visent à justifier ou à défendre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (tels que la torture ou les génocides) ainsi que tout propos fondé sur la discrimination du genre (le sexisme) ou affichant une hostilité ou un rejet envers les homosexuels (l'homophobie), et d'une façon générale toute expression d'hostilité envers les minorités (Baider, Constantinou, 2019).

Selon N. Lorenzi-Bailly et C. Moïse (2021), un discours de haine peut se manifester de deux manières : d'une façon explicite ; dans ce cas, on est devant un discours de haine directe et d'une façon implicite ou indirecte ; on parle alors de discours de haine dissimulée. Le discours de haine directe est reconnaissable à travers trois caractéristiques essentielles : il est fortement lié à des émotions, il fait appel à des marqueurs de rejet de l'altérité, il s'appuie sur des formes de violence verbale en ayant notamment recours aux actes de condamnation directs à l'instar de l'injure, l'offense et la menace. Le discours de haine dissimulée recourt quant à lui à des procédés moins violents et choquants. En effet, le locuteur peut, pour plusieurs raisons, cacher l'aspect venimeux de son discours en mobilisant plusieurs procédés argumentatifs et dissimulations rhétoriques. Il sera question principalement de recourir aux représentations sociales et préjugés, à la mémoire collective, à l'humour et aux figures de style telle que l'ironie. En outre, l'ethos joue un rôle primordial pour justifier et légitimer certains propos. Le locuteur fera en sorte de présenter et de montrer, via son discours, une bonne image de soi pour être plus crédible et faire accepter ses positions (Moïse et *al.*, 2021, p. 43-53).

La haine est un sentiment alimenté par d'autres émotions négatives. En d'autres termes, sa mise en œuvre repose sur d'autres affects tels que la peur, la colère, la honte, le mépris, l'indignation et le dégoût. Bien que ces émotions ne représentent que des sensations et des impressions très occasionnelles et momentanées, et sont relatives aux circonstances qui les ont déclenchées, toutefois, elles permettent de stimuler et d'accroître un sentiment de haine au fil du temps. Celui-ci va s'exprimer dans le discours de façon permanente et régulière, marqué par des phénomènes de rappels et de réitérations (Fracchiolla, Moïse, 2021).

De ce fait, questionner la haine en discours, nous amène *ipso facto* à examiner l'un des piliers de la rhétorique aristotélicienne : le pathos. En effet, l'étude des émotions a suscité depuis l'Antiquité un grand intérêt et notamment chez Aristote qui a réservé un livre entier à ce sujet (le livre II). Par ailleurs, des travaux plus récents, comme ceux de Patrick Charaudeau (2008), Christian Plantin (2011), ou encore Raphael Micheli (2014), ont mis en évidence la place et le rôle du pathos dans l'entreprise de persuasion.

Pour exprimer une émotion, le locuteur peut ne pas la nommer directement en employant des énoncés d'émotion à l'instar de « je suis triste » ou « j'ai eu très peur ». Les affects peuvent être montrés via des marques linguistiques, dont certaines sont lexicales comme les interjections et les interpellations, et d'autres sont syntaxiques comme l'exclamation et les phénomènes de réduction et de réordonnancement syntaxiques. Elles peuvent également être décrites, à travers la présentation d'une situation marquée par l'utilisation d'un lexique évaluatif ou axiologique (émouvant, bon, mauvais...etc.) (Micheli, 2014). C'est le cas de la mise en récit d'un événement par un locuteur, qui suite à l'avènement d'un fait qui génère des émotions vives et intenses, partage avec son public un discours chargé de matériel verbal et non verbal lié aux sentiments, dans le but de déclencher entre autres une sorte de contagion émotionnelle et/ou une certaine empathie (Rimé, 2009).

S'agissant de la relation entre les émotions et le discours de haine, celle-ci a été traitée dans certaines recherches en considérant le pathos uniquement comme un trait qui caractérise le discours de haine directe (Lorenzi Bailly, Moïse, 2021). Ainsi, la question de comprendre comment les affects façonnent le discours de haine (et pas seulement le discours de haine directe), et comment celles-ci permettent de l'identifier et de le catégoriser mérite d'être plus approfondie et examinée, d'où l'objectif de cette recherche.

A travers l'analyse du discours de la cheffe de file de l'extrême droite française, Marine Le Pen (désormais MLP), post-attentats de Toulouse et Montauban (2012), le présent article souhaite interroger comment et selon quelles modalités les émotions participent-elles à la construction du discours de haine ? Comment la présidente du Front National (désormais FN) va-t-elle instrumentaliser un évènement tragique et mobiliser certaines émotions pour alimenter son discours de haine ? L'accent sera mis plus particulièrement sur l'affect peur et la façon avec laquelle il va permettre à la locutrice d'exprimer la minoration, l'exclusion, la discrimination et d'une façon plus générale : la haine.

Dans un premier temps, nous essayerons d'analyser et de dégager les catégories de peur, telles qu'elles sont décrites dans le discours. Puis, dans un second temps, nous examinerons les manifestations de la haine ainsi que les cibles de cette haine. Enfin, nous nous focaliserons sur les émotions auxquelles a fait appel la candidate frontiste pour affronter la peur. Avant d'entamer l'analyse, nous commencerons d'abord par donner une brève présentation du discours du 25 mars de 2012 de MLP, ainsi que des circonstances dans lesquelles il a été prononcé.

1. Le discours du 25 mars 2012 : présentation et contexte d'énonciation

Les événements ayant lieu en France et plus précisément à Toulouse et au Montauban, durant le mois mars 2012, sont une suite de tueries et d'attentats commises par le franco-algérien Mohammed Merah et coûtant la vie à sept (7) personnes : trois (3) militaires ainsi qu' un (1) enseignant et trois (3) enfants d'une école juive (les deux fils de l'enseignant et la fille du directeur de l'école). Perpétrés pendant la campagne pour l'élection présidentielle française de 2012, ces actes terroristes ont fait l'objet d'une grande couverture médiatique et ont également suscité une controverse. En effet, entre le 11 et le 19 mars, le tueur a utilisé la même méthode dans chaque attentat. Il assassinait ses victimes avec un pistolet en conduisant un scooter et en portant un casque pour cacher son identité. Il était également muni d'une caméra. Le 20 mars, les enquêteurs identifient le tueur, un jeune délinquant qui se proclamait « combattant d'Al-Qaida ». Il est localisé dans un appartement à Toulouse. Le lendemain, il est assiégé par les forces de police mais refuse de se rendre. Après 32 heures, il est abattu après avoir revendiqué tous ses actes¹.

Trois jours après la mort de Mohammed Merah, lors d'un meeting à Nantes, MLP a prononcé un discours très ferme autour de trois problématiques fondamentales : l'immigration, l'insécurité et l'islam radical. La locutrice s'est notamment appuyée sur l'inscription en discours d'une dimension pathémique. En effet, rien que pour le seul affect « peur », celui-ci a été repris expressément trente-neuf (39) fois dans son allocution. Par ailleurs, la candidate frontiste a employé trois (3) fois l'affect « terreur » qui est synonyme de peur extrême. Figurent également d'autres émotions négatives telles que « l'angoisse » et « la souffrance ». Quant aux affects positifs, on retrouve : « l'amour », « la confiance » et « l'espérance ». A cela s'ajoutent des marqueurs lexicaux désignant les attentats et leur auteur à l'instar de : « la tragédie », « le drame », « l'horrible »...etc.

¹ Voir le dossier du journal Le Figaro en ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/dossier/tuerie-toulouse-montauban-attentat-mohammed-merah>

La peur est présentée dans le présent discours comme une émotion générale éprouvée par tous les Français et qui s'est davantage accentuée suite à l'affaire Merah. La peur est donc une émotion que partage la locutrice avec ses concitoyens. Cependant, pour ce qui est de l'affect haine, on le retrouve une seule fois repris nommément dans le discours, mais attribué au tueur et non à la locutrice. En effet, dans la pratique, le sujet politique évitera de parler directement de haine pour décrire ses propres ressentis, celui-ci pourra néanmoins l'afficher en utilisant d'autres procédés qui feront en sorte de la masquer pour qu'elle puisse apparaître de façon plus subtile.

2. Méthodologie d'analyse

Le présent article s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours et adopte plus précisément une approche argumentative (Amossy, 2000). Il rejoint également d'autres travaux de recherche qui s'intéressent à l'analyse du discours de haine et qui visent principalement à le définir et à l'identifier, à comprendre son fonctionnement sur le plan discursif et à cerner ses différentes manifestations (Baider, Constantinou, 2019, Moïse et al., 2021, Lorenzi-Bailly, Moïse, 2021). Dans ce cadre, la rhétorique des discours de haine, qui articule à la fois les théories de l'argumentation et de l'analyse du discours, se penche plus particulièrement sur l'étude de la façon avec laquelle s'articulent les trois piliers de la rhétorique aristotélicienne (ethos, logos et pathos) dans les interactions, dans le but de déclencher des affects chez les récepteurs et les pousser à agir (Turpin, 2023).

Pour notre part, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous examinons la nature rhétorique du discours de haine, à travers l'analyse du discours de MLP du 25 mars de 2012 à Nantes et son inscription dans un registre pathémique. A cet effet, nous aurons principalement recours aux travaux de C. Kerbrat-Orecchioni (2000) et de R. Micheli (2014) qui étudient la manière dont les émotions sont construites dans les discours et offrent une base pour construire une grille d'analyse empirique du corpus permettant de distinguer et de repérer les émotions présentes dans celui-ci.

3. La peur

Comme indiqué plus haut, le présent discours a été structuré autour de l'émotion peur suscitée par les attentats de Toulouse et du Montauban. La présidente du FN a distingué principalement trois types de peur : une peur dans les banlieues, une peur sociale et une peur matérielle.

3.1. La peur dans les banlieues

La banlieue désigne un ensemble d'agglomérations qui environnent un centre urbain. En France, elle compte de grands immeubles collectifs abritant une population généralement défavorisée issue de l'immigration. Voici comment MLP évoque la peur dans les banlieues dans son discours :

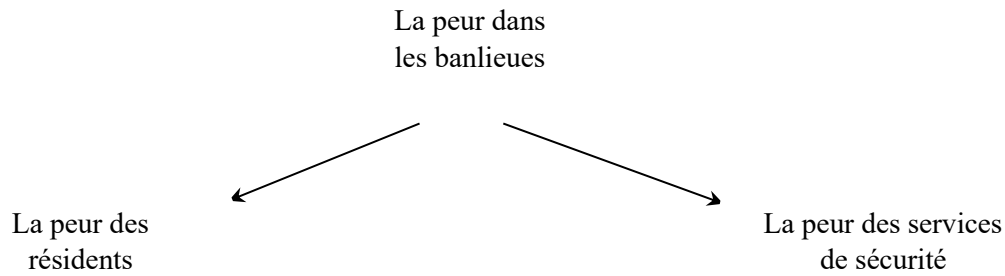
- (1) Les services de l'État, les services de sécurité civile n'entrent plus dans des quartiers entiers, laissés aux mains des caïds et d'imams fanatiques. On n'a peur que d'une chose : que ces banlieues s'embrasent à nouveau. Alors on achète la paix sociale, à coups de milliards d'euros déversés en pure perte. Des milliards d'euros versés en aide sociale, en politique de la ville, des milliards pris dans la poche du contribuable honnête.

- (2) Il faut libérer les Français musulmans de la terreur que font régner les fondamentalistes islamistes. La pratique d'une religion relève du seul choix individuel, et non de la pression communautaire

Dans l'énoncé (1), la présidente du FN affirme que les agents de l'Etat ainsi que ceux chargés de la sécurité n'osent plus pénétrer dans certaines zones situées en banlieues, car elles sont désormais contrôlées par des extrémistes religieux musulmans. Elle explique cet état de fait par la peur de voir ces quartiers sombrer une nouvelle fois dans la violence ce qui aggraverait la situation davantage. Elle dénonce le fait que l'Etat déverse beaucoup d'argent, qu'elle estime en milliards d'euros, dans des programmes de développement local, pour aider ces quartiers et maintenir un équilibre social. Elle signale également que cet argent, est malheureusement, celui récolté auprès des citoyens honnêtes qui s'acquittent légalement de leurs impôts, contrairement aux habitants des banlieues qui essayent d'échapper à l'impôt par divers moyens.

A travers l'extrait (2), MLP estime que les habitants des banlieues vivent dans une peur immense en raison de la violence infligée par les islamistes radicaux et l'absence de sécurité, notamment en ce qui concerne la liberté de pratiquer la religion. Elle déclare que les Français de confession musulmane ne doivent subir aucune pression de la part de leur communauté pour les obliger à appliquer certains rites religieux. Ainsi, l'Etat doit garantir la liberté de pratiquer le culte ou non pour les citoyens musulmans.

La peur décrite dans les banlieues par MLP peut être schématisée comme suit :



3.2. Une société qui vit dans la peur

Dans le présent discours, MLP affirme que la société française vit dans la peur. A cet effet, elle a énuméré plusieurs formes de peur sociale qu'on retrouve dans les extraits suivants :

- (3) *Je ne veux plus de ces communautés qui cherchent à terroriser la société. Je ne veux plus de cette société dans laquelle chacun a peur, dans laquelle la peur gouverne tout.*

- (4) *On entretient le mal, on importe la mort, pour faire vivre les Français dans la terreur. Parce qu'on tient mieux un peuple qui a peur qu'un peuple qui se sent fort. Parce qu'on impose plus facilement la tyrannie, toutes les tyrannies, à un peuple qui tremble !*

- (5) *On n'éduque plus nos enfants correctement dans les écoles parce que les maîtres ont peur de certains élèves. Un professeur qui travaille la peur au ventre ne peut pas faire correctement son travail !*

- (6) *La peur engendre l'omerta, elle empêche le témoin de parler, la victime de se plaindre, parce que chacun a peur des représailles.*

- (7) *La peur nourrit tous ces commerces de la sécurité, tout cet argent que l'on se fait sur le dos de ceux qui tremblent pour les leurs. Combien de parents achètent un téléphone portable pour leurs enfants simplement parce qu'ils ont peur pour eux ? Notre société est-elle ainsi faite que l'on ne puisse posséder que pour craindre ?*

MLP souligne dans l'exemple (3) qu'aucune communauté n'a le droit de semer la terreur dans la société. Dans le présent contexte, elle sous-entend les populations de confession musulmane issues de l'immigration et plus particulièrement les adeptes de l'islam radical. Selon la locutrice, ces derniers répandent la peur en voulant imposer la charia en France. Or, c'est l'inverse qui devrait se produire. En étant des citoyens français, ils doivent respecter les lois et les valeurs de la République et notamment le principe de laïcité. A cet effet, elle

déclare qu'il est tout à fait inadmissible que les individus vivent dans la peur et que les relations sociales se fondent sur ce sentiment.

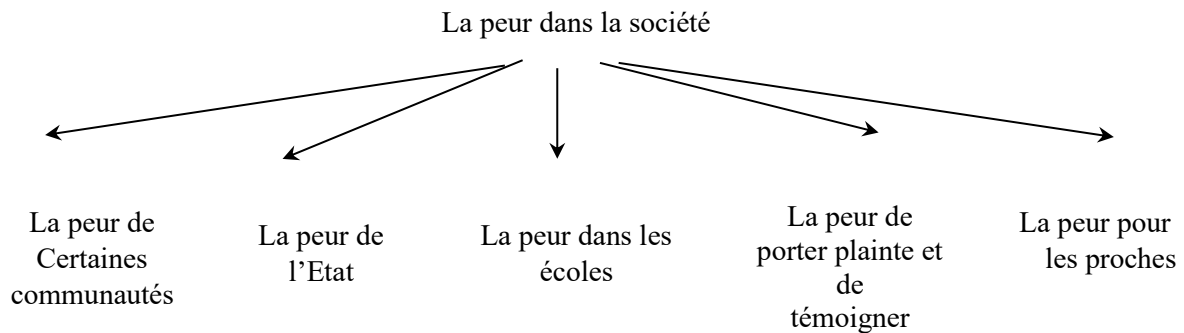
Dans l'énoncé (4), MLP accuse non seulement l'État de laisser le peuple français vivre dans le mal sans rien faire, mais encore, d'autoriser l'entrée sur le territoire national de tueurs présumés qui sèment la peur dans la société. Selon la locutrice, cette situation est voulue par les dirigeants qui instrumentalisent la peur pour restreindre les libertés, car ils sont conscients qu'il est plus facile de contrôler des citoyens remplis de crainte et d'exercer une autorité absolue voire oppressive sur eux. Ainsi, lorsque la peur s'installe dans la société, ceci provoquera automatiquement une peur de l'État.

La peur dans les écoles est une autre forme de peur qui existe dans la société, selon la présidente du FN. Dans l'exemple (5), elle affirme que l'éducation dans les écoles ne se fait plus de manière convenable et adéquate, comme ce fut le cas par le passé, en raison de la peur éprouvée par les enseignants envers certains élèves. Ainsi, lorsqu'un professeur craint son disciple, il ne pourra pas imposer un certain ordre dans sa classe. De plus, il ne pourra pas prescrire ou exiger le respect des valeurs communément admises au sein de la société. Cet extrait sous-entend la difficulté d'appliquer le principe de laïcité dans les écoles.

A travers l'énoncé (6), la candidate frontiste souligne que dans la majorité du temps, lorsqu'une personne subit des actes de violence (physique, psychologique ou verbale), elle évitera d'en parler par peur de représailles. A cet effet, MLP dénonce la loi du silence ou l'omerta, c'est-à-dire, la peur de parler ou de dire la vérité sur les circonstances d'une affaire criminelle, imposée par une mafia ou des malfaiteurs. Ainsi, ni la victime, ni le témoin ne pourront relater les faits et porter plainte auprès des services compétents et le coupable restera sans punition.

MLP dénonce dans l'extrait (7) le fait que les Français dépensent beaucoup d'argent pour acquérir des moyens de protection et de défense pour eux et pour les membres de leurs familles. Ainsi, le développement des commerces de la sécurité reflète, selon la locutrice, la peur ressentie par chaque citoyen français pour ses proches. Elle donne l'exemple des parents qui se voient contraints d'acheter des téléphones portables pour leurs enfants par mesure de sécurité. Elle regrette de constater que les individus acquièrent aujourd'hui de plus en plus de biens juste parce qu'ils ont peur.

Par conséquent, les formes de peur sociale citées supra, peuvent être résumées selon le schéma suivant :



3.3. La peur matérielle

Outre l'insécurité physique qui concerne les personnes, les biens et les actifs, existante dans les banlieues et la société, la présidente du FN a fait référence à une insécurité dite matérielle, c'est-à-dire, liée à la situation financière des individus, à travers les exemples ci-dessous :

- (8) La peur prend d'autres formes, parce que l'insécurité n'est pas que physique. L'insécurité est aussi sociale, matérielle ! Et l'on a peur de ceux qui tiennent notre avenir entre leurs mains, actionnaires, banquiers, administrations, on a peur du chômage, on n'ose plus rien revendiquer quand on est salarié.

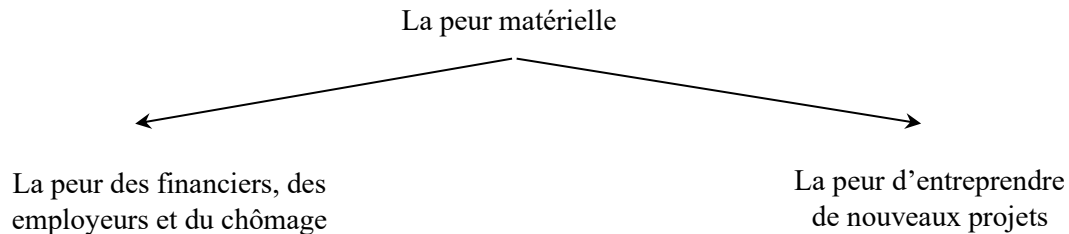
- (9) On a peur d'entreprendre quand on a une bonne idée et qu'on pourrait lancer une affaire ! On finit par avoir peur de tout changement, et par vouloir vivre dans un univers étriqué, rétréci, mais tellement rassurant. Peur de l'isolement, de la solitude dans les campagnes.

L'insécurité matérielle a provoqué, selon MLP, une peur pour l'avenir professionnel et la situation financière (voir l'énoncé (8)). En effet, les personnes ont développé une crainte de ceux qui gèrent ou contrôlent leur argent et leurs emplois. Il s'agit des responsables banquiers, financiers, capitalistes, administrateurs...etc. La peur de se voir licencié et de rester sans poste de travail, a fait que les employés et ouvriers n'ont plus le courage de réclamer leurs droits. Ils sont dès lors parfois contraints de tolérer des conditions et des charges inconcevables pour éviter le chômage.

Dans l'exemple (9), MLP signale que la peur matérielle a également freiné les ambitions des individus. Ainsi, ces derniers ont peur de se lancer dans de nouveaux projets, peur des nouvelles idées, peur d'innover, car ils craignent l'échec, le changement, et le fait de

s'éloigner des centres urbains. Au lieu d'entreprendre et de se faire confiance, ils préfèrent jouer la carte de la sécurité pour tracer les contours d'un futur plus rassurant.

De ce fait, la peur matérielle prend deux formes principales comme représenté dans le schéma ci-dessous :



4. La haine

La candidate frontiste a principalement manifesté durant son discours cinq formes de haine : une haine envers l'auteur des attentats, une haine envers les banlieues, une haine envers l'islam radical, une haine envers les immigrés et enfin une haine envers l'Algérie.

4.1. Une haine envers l'auteur des attentats

Durant son allocution, MLP n'a pas hésité à afficher sa haine envers Mohamed Merah. On retrouve cette malveillance, notamment présente, dans l'énoncé suivant :

- (10) Je veux rendre hommage aux hommes de la police qui ont fait tout leur possible pour mener au mieux l'arrestation de Mohamed Merah. L'issue de ce drame n'attriste personne. L'horrible tueur est mort, et l'on ne versera pas de larmes sur sa disparition.

Dans l'extrait (10), MLP manifeste clairement son soulagement et sa joie suite à la mort de Mohamed Merah. En effet, après avoir félicité les agents de police d'avoir mené à bien l'opération d'arrestation, elle déclare que la disparition de ce criminel, abattu par les services de sécurité, ne va causer de peine ou de chagrin à personne et qu'aucune larme ne sera versée suite à son décès. La mort d'un individu est une épreuve difficile qui, dans les conditions normales, ne devrait réjouir personne. Dans le cas où ces attentats auraient été commis par un citoyen d'origine française, la présidente du FN n'aurait certainement pas tenu les mêmes propos. De même, tout au long de son discours, elle a refusé d'admettre toutes les hypothèses potentielles avancées, surtout par la gauche, pour justifier son passage à l'acte. Ainsi, parler de cas « exceptionnel », de délinquance, de maladie mentale, serait pour la locutrice, une tentative de cacher la vérité par des excuses infondées. Par conséquent, la haine envers l'auteur des attentats est exprimée d'une façon directe et explicite.

4.2. Une haine envers les banlieues

- (11) *La drogue et le deal règlent la vie sociale dans ces quartiers. Ceux qui ont le pouvoir sont ceux qui maîtrisent les circuits du deal. C'est une mafia, ni plus ni moins. [...]. L'argent de la drogue sert à acheter des armes. Des armes de guerre. On sait que dans la plupart des banlieues ces armes circulent, qu'il est devenu dans ces quartiers très faciles de se trouver une kalachnikov.*

Dans l'extrait (11) cité ci-dessous, la cheffe de file de l'extrême droite française s'attaque aux banlieues en dénonçant le mode de vie qui règne dans ces quartiers populaires. Elle affirme que ceux qui tiennent les rênes dans ces zones sont les dealers de drogue, qui imposent leurs lois aux habitants. En outre, le développement du trafic de drogue et l'argent récolté suite à la vente des stupéfiants, a permis aux narcotrafiquants de se procurer des armes dangereuses à l'instar des fusils kalachnikov. Celles-ci circulent librement dans la majorité de ces quartiers et sont facilement accessibles, selon la locutrice. C'est donc une véritable organisation criminelle, qui régit la vie dans les banlieues.

MLP donne une très mauvaise image des banlieues. Ce discours très généralisant, implique que ces derniers sont des quartiers dangereux, où règnent la violence et l'extrémisme. Ces propos déclenchent la haine envers ceux qui y résident, qui sont tous perçus comme des délinquants, des trafiquants de drogue et des criminels. A cet effet, ils sont à chaque fois pointés du doigt en cas d'attentats terroristes ou autres événements tragiques.

4.3. Une haine envers l'islam radical

- (12) *La seconde loi dans ces quartiers, c'est celle de l'islam radical. Que des jeunes filles ou des femmes essaient de sortir de leur immeuble sans porter le voile, que ceux réputés musulmans ne respectent pas le ramadan, que de la viande de porc soit proposée à la cantine, [...], voilà ce qui est difficile aujourd'hui et même parfois impossible dans certains quartiers.*

- (13) *J'ai dit qu'à travers l'affaire Mohamed Merah, un exemple était donné de l'hybridation entre le terrorisme islamiste et la voyoucratie. C'est très simple à comprendre : la délinquance ne cesse de progresser dans ces quartiers, et elle flirte plus ou moins rapidement, plus ou moins gravement, avec le terrorisme.*

MLP énumère dans l'énoncé (12), une série de pratiques qu'elle considère difficiles voire même impossibles à faire dans certains quartiers. Elle cite à ce titre : le fait de sortir sans voile

pour certaines femmes, de ne pas jeûner pendant le mois du ramadan, de servir de la viande de porc ou de la nourriture qui n'est pas hallal dans les cantines, de pratiquer l'éducation physique par les collégiennes et les lycéennes, la mixité des hommes et des femmes dans les piscines municipales, de voir des médecins de sexe masculin soigner des femmes et le fait que les jeunes filles refusent de se marier avec l'homme choisi par la famille. Elle exprime dès lors son désagrément de constater que ces pratiques, qui sont des marques de l'islam radical, puissent exister et être tolérées en France. Ceci conduirait le pays à renier ses propres valeurs au profit d'autres, qui lui sont tout à fait opposées, voire hostiles.

Dans l'extrait (13), MLP établit un lien entre criminalité et terrorisme islamisme. Elle considère que l'affaire Mohammed Merah représente un exemple flagrant de la façon dont peut virer un jeune voyou des banlieues vers la radicalisation. Elle met en garde contre la montée de la violence et de la délinquance dans ces endroits et qui se développe très souvent vers du terrorisme. A cet effet, elle signale que les jeunes criminels sont facilement manipulables par les extrémistes qui les poussent à propager les idées radicales au sein de leurs familles, voisinage et cercle de fréquentation. Certains, malheureusement, iront même jusqu'à commettre des actes terroristes.

L'islam radical est ainsi dépeint par MLP comme une religion dangereuse, aux pratiques incompatibles avec la société française, conduisant ses adeptes vers les thèses les plus extrémistes et le terrorisme.

4.4. Une haine envers les immigrés

- (14) Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, cet islam radical est la conséquence directe de l'immigration de masse que droite et gauche nous imposent depuis des décennies maintenant, que souhaite le MEDEF pour peser sur les salaires des ouvriers français.

- (15) Or, la gauche vit dans une mythologie. Elle a remplacé les ouvriers français par les immigrés, les sans-papiers. L'immigré serait une perpétuelle victime par nature. Il serait présumé bon car immigré !

MLP affirme dans l'exemple (14) qu'il ne faut pas essayer de masquer la vérité : l'immigration massive est la cause principale et directe de la propagation de l'islam radical en France. Elle considère que les différents partis politiques, ainsi que par le patronat des

entreprises françaises (MEDEF²) sont les principaux responsables de la situation actuelle, car ils ont encouragé l'immigration pour des raisons économiques. Le but ultime du patronat est de faire baisser le salaire des travailleurs natifs qui sont concurrencés par les immigrés. Ces derniers acceptent des salaires dérisoires et très modestes par rapport aux ouvriers français. En soutenant le MEDEF, qui encourage l'immigration économique, les autorités ont donc contribué à l'émergence de l'islam radical sur le territoire français.

MLP accuse les mouvements politiques de gauche de vivre dans l'illusion à cause de leurs positions en faveur des immigrés (voir l'extrait (15)). L'idéologie de ces partis consiste à considérer que les immigrés sont, dans tous les cas, des éternelles victimes, des êtres supposés toujours bons, ce qui est tout à fait absurde, selon la locutrice. En outre, elle les tient pour responsables du remplacement des travailleurs français par les étrangers et les clandestins. En effet, à maintes reprises, le parti d'extrême droite a signalé que « l'immigré a pris la place de l'ouvrier français » et que les emplois occupés par les immigrés revenaient de droit aux nationaux qui doivent être prioritaires en matière d'accès à l'emploi. A cet effet, il préconise l'application du principe de préférence ou priorité nationale.

Les événements de Toulouse et du Montauban constituent une occasion propice pour les responsables du FN pour réitérer les revendications principales du parti en matière d'immigration. La peur de l'immigré surtout musulman est activée à chaque attentat terroriste. C'est autour de cette peur que se structure les discours discriminants voire haineux envers les immigrés. Ainsi, comme le souligne Vincent Geisser, à partir des années 2000, il est devenu courant pour les cadres du FN d'établir une relation causale entre la présence des immigrés et de leurs descendants en France et l'émergence du terrorisme. C'est notamment le cas pour MLP lors de cette campagne présidentielle de 2012, où elle affirme formellement que les attentats terroristes de Toulouse et du Montauban ne sont que le résultat direct du problème d'immigration (2020, p. 4).

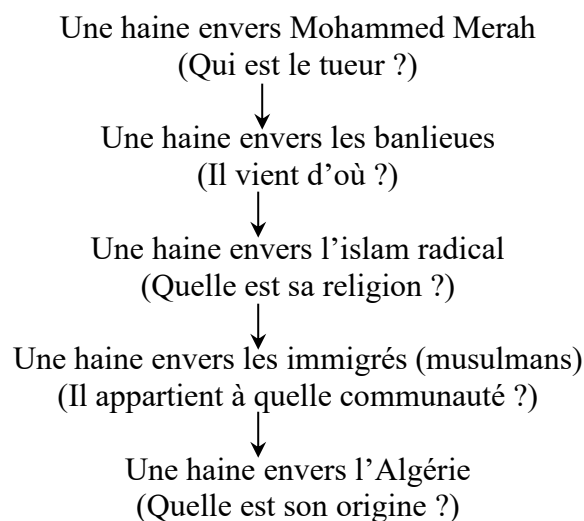
4.5. Une haine envers l'Algérie

- (16) Il y a cinquante ans, nous fumes les seuls à accueillir les harkis, ces musulmans qui avaient choisi la France, ces musulmans qui échappaient à la torture et à la mort. Nous ne regardons pas comment on croit au ciel ou comment on n'y croit pas. Nous regardons comment on aime la France !

² MEDEF est l'abréviation de Mouvement des entreprises de France ; une organisation patronale fondée en 1998, ayant pour mission de représenter les entreprises françaises. Ce syndicat joue un rôle majeur dans le processus de prise de décision par le gouvernement.

Dans l'énoncé cité ci-dessus, MLP rappelle que par le passé, le FN fut le seul parti à avoir été solidaire avec la communauté harki et l'a protégée de la torture et de la mort. Ces musulmans qui avaient choisi de s'aligner du côté de la France ont pu donc compter sur le soutien du parti. De ce fait, MLP déclare que la religion n'est pas un critère de distinction sur lequel se base le FN pour défendre les Français, mais c'est plutôt l'amour de la patrie qui fait la différence entre un citoyen et un autre. Accusé plusieurs fois d'islamophobie, MLP a essayé de défendre son parti contre ces attaques par la convocation de faits réels. En outre, rappeler cet épisode de l'histoire démontre la haine que porte la locutrice pour l'Algérie et les Algériens. Tout comme son père, dès que l'occasion se présente, MLP donne une mauvaise image des Algériens. Ce fragment d'histoire a été évoqué dans le discours et relié avec les événements actuels en raison de l'origine algérienne du tueur. Les Algériens sont donc des êtres violents et dangereux, voilà ce qu'ils ont fait par le passé et voilà ce qu'ils font aujourd'hui sur le territoire français.

Après avoir analysé les cinq types de haine présentes dans le discours, nous constatons que la manifestation de l'émotion haine a été structurée de façon à suivre une progression ascendante. En effet, MLP a commencé par exprimer une haine envers un individu qui est l'auteur des attentats, puis par la suite, essayer de la justifier et de la généraliser en décrivant la situation des banlieues dont est issu le tueur, qui constituent des espaces urbains peuplés, selon la locutrice, de criminels et d'extrémistes, puis parler de la religion dominante dans ces espaces (l'islam radical), ensuite ériger l'immigration en cause principale des événements et viser plus spécialement une communauté (les immigrés musulmans), pour enfin lier les événements à l'origine du tueur et exprimer une haine envers un pays qui est l'Algérie. Cette progression peut être schématisée comme suit :



5. Combattre la peur : espoir, confiance, fraternité et amour

Tout au long du présent discours, MLP a exprimé sa volonté de combattre la peur qui règne dans le pays. Ce combat se fera notamment en mobilisant certaines émotions qu'on retrouve dans les extraits suivants :

- (17) *La France peut retrouver la voie de la confiance en elle-même et peut redonner à tous la confiance perdue. [...] comme le disait Bernanos, que « l'espérance est un risque à courir » ! Jeunesse de France, libère-toi de ces élites qui t'enchaînent, qui t'étouffent et rejoins-nous sur notre chemin d'espérance !*

- (18) *Je veux que les relations humaines s'appuient sur la solidarité, l'entre-aide, l'espérance. Je veux que l'on puisse compter les uns sur les autres pour faire reculer la peur mais, pour cela, il faut que nous retrouvions aussi la conscience d'être un peuple, donc une famille.*

- (19) *Que chacun en France t'entende ! Nous n'avons pas peur de nous défendre ! Nous n'avons pas peur de nous projeter ! Nous n'avons pas peur de nous aimer !*

Le premier affect convoqué par MLP pour délivrer le peuple de la peur est la « confiance » (voir l'exemple (17)). Le sentiment d'assurance et de sécurité est effectivement primordial pour maintenir des relations saines entre l'Etat et les citoyens d'un côté et entre les membres de la société d'un autre côté. La confiance permet d'instaurer un climat favorable au renforcement des liens et au maintien d'une paix sociale. Par ailleurs, la présidente du FN s'adresse aux jeunes français et leur demande de se libérer des sentiments d'inquiétude et de crainte que les élites politiques ne cessent d'alimenter au sein de la société. Le souhait le plus cher des dirigeants est que cette jeunesse reste sous son emprise. Pour cette raison, MLP rappelle que la peur ne va résoudre aucun problème et qu'il faut au contraire s'armer d'un deuxième affect : l'« espoir ». Elle reprend une citation de l'écrivain français Bernanos dans laquelle il affirme que le fait d'espérer est un risque qui doit être couru. Pour cela, elle les invite à rejoindre le FN car c'est le parti qui incarne l'espoir.

Dans l'extrait (18), la présidente du FN appelle au respect des normes sociales. Elle déclare qu'elle souhaite voir des citoyens français solidaires entre eux, qui se soutiennent et s'épaulent mutuellement. Cependant, pour que ces valeurs puissent se généraliser et être rétablies dans la société, elle affirme que les individus doivent se rendre compte et ressentir qu'ils forment un seul et unique peuple, c'est-à-dire, qu'ils font partie d'une même famille. De ce fait, sans le citer expressément, MLP invite les Français à s'unir autour de l'affect fraternité.

C'est avec une grande assurance et sérénité que MLP lance un appel, dans l'exemple (19), pour que chacun puisse entendre les paroles du peuple français. En effet, elle affirme hautement que ce dernier n'a pas peur : de se défendre, de se projeter dans le futur et de s'aimer. Ainsi, l'objectif derrière ces attentats n'a pas été atteint car le peuple continuera toujours de croire en un avenir meilleur. L'amour entre les membres d'une même société constitue ainsi le quatrième et dernier affect déployé par MLP pour affronter la peur.

Conclusion

A travers l'analyse du discours de MLP post attentats de mars 2012, nous avons essayé de montrer le rôle et la place des émotions dans la construction du discours de la haine et sa catégorisation. L'étude s'est focalisée sur l'affect « peur » et sur la façon dont la locutrice a instrumentalisé un événement tragique et la mise en récit, pour justifier et appuyer son discours haineux.

De ce fait, il apparaît que la présidente du FN a distingué trois types de peur éprouvés par les Français : une peur dans les banlieues, une peur dans la société et une peur matérielle. Cette peur est l'affect sur lequel elle a fondé son discours de haine.

Le discours porteur de haine a touché quant à lui cinq cibles : l'auteur des attentats, les banlieues, l'islam radical, les immigrés (surtout musulmans) et l'Algérie. Dans une progression ascendante, MLP a relié le tueur à son milieu social, à sa religion, à sa communauté et enfin à son origine. Toutes ces données sont présentées par la locutrice comme la source de la peur et de la menace qui plane sur le pays.

Après avoir attisé la peur et l'inquiétude des Français en accentuant davantage la gravité de la situation, la présidente du FN invite les citoyens et notamment les jeunes à rejoindre son parti en s'armant de quatre affects : la confiance, l'espoir, la fraternité et l'amour.

Bibliographie

1. BAIDER Fabienne, CONSTANTINO Maria, 2019, « Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours » [En ligne], *Semen*, n° 47. Disponible sur : < <https://journals.openedition.org/semen/12275> > [consulté le 11/06/2021].
2. CHARAUDEAU Patrick, 2008, « Pathos et discours politique » [En ligne], dans M. Rinn, (coord.), *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes. Disponible sur : <<http://www.patrick-charaudeau.com/Pathos-et-discours-politique.html>> [consulté le 8/05/ 2024].

3. FRACCHIOLLA Béatrice, MOÏSE Claudine, 2021, « Je suis ému-e et je te haine » [En ligne], dans N. Lorenzi Bailly, C. Moïse (éds), *La haine en discours*, p. 15-44. Disponible sur : <<https://shs.hal.science/halshs-03088098v2>> [consulté le 21/11/2023].

4. GEISSER Vincent, 2020, « Immigration et terrorisme : « corrélation magique » et instrumentalisation politique » [En ligne], *Migrations Société* 2020/4, n° 182, p. 3-13. Disponible sur : <<https://shs.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-4-page-3?lang=fr>> [consulté le 17/05/2023].

5. LORENZI BAILLY Nolwenn, MOÏSE Claudine (dir.), 2021, *La haine en discours*, Lormont, Le Bord de l'eau, 190 p.

6. Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2000, « Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XXe siècle ? Remarques et aperçus », dans C. Plantin (éd.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon : PUL, pp. 33-74.

7. MICHELI Raphaël, 2014, *Les émotions dans les discours : modèle d'analyse, perspectives empiriques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 189 p.

8. MOÏSE Claudine, HUGONNIER Claire, GUELLOUZ Mariem, LORENZI BAILLY Nolwenn, 2021, « Circonscrire le discours de haine numérique. Processus argumentatifs, idéologies et mémoires discursives » [En ligne], *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n° 75, p. 41-60. Disponible sur : < file:///C:/Users/User/Downloads/41-60_Moise_et_al_FINALE_OK.pdf > [consulté le 20/02/2023].

9. PLANTIN Christian, 2011, *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné*, Berne, Peter Lang, 306 p.

10. RIME Bernard, 2009, *Le partage social des émotions*, Paris, Presses universitaires de France, 420 p.

11. TURPIN Béatrice, 2023, « Haine (discours de) » [En ligne], dans N. Lorenzi Bailly, C. Moïse (dir.), *Discours de haine et de radicalisation(s). Les notions clés*, Lyon : ENS Editions, p. 155-164. Disponible sur : <https://books.openedition.org/enseditions/43955?lang=fr> [consulté le 18/09/2024].

12. Discours de Marine Le Pen, prononcé le 25/03/2024 à Nantes, Disponible sur : <<https://rassemblementnational.fr/discours/discours-de-marine-le-pen-a-nantes>> [consulté le 17/07/2024].

13. Le site du journal Le Figaro, Disponible sur : <<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/dossier/tuerie-toulouse-montauban-attentat-mohammed-merah>> [consulté le 06/10/2024].